

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 DÉCEMBRE 2010, À 20H00, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

---

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la *Loi sur les cités et villes*, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h00 sont présents mesdames les conseillères Joëlle Réhel et Eve Sapina ainsi que messieurs les conseillers Gérard Boutin, Jean-Marc Fortin et Richard Ruest formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Michel Martin.

Sont également présents le directeur général adjoint, monsieur Daniel Desnoyers et la greffière, Me Julie Waite.

---

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 20 décembre 2010 ouverte.

#### **RÉSOLUTION 2010-12-401**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

En retirant le point 10.8 « Club de gymnastique artistique Arabesque inc. – Projet de bâtiment permanent à Beloeil » et en modifiant le coût de 10 102,31 \$, taxes incluses par 5 500,00 \$, plus les taxes applicables au point 12.1.

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2010

#### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
  - 1b) Rapport mensuel du conseil municipal
2. Première période de questions
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2010
  - 3.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU tenue le 24 novembre 2010
4. Avis de motion
  - 4.1 Avis de motion avec demande de dispense de lecture – Règlement numéro 332-9 modifiant le règlement numéro 332, ainsi que ses amendements, les règlements 332-1 et 332-3, dans le but de modifier la durée de stationnement en période hivernale et l'amende applicable

## 5. Réglementation

- 5.1 Adoption du règlement numéro 383-16 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2011 »
- 5.2 Adoption du règlement numéro 399-16 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2011
- 5.3 Adoption du règlement numéro 415-9 intitulé « Règlement décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2011 »

## 6. Administration générale

- 6.1 Nomination de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012
- 6.2 Fin de mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme - Remerciements
- 6.3 Nomination du secrétaire d'élection et de l'adjointe à la présidente d'élection - Madame Rachel Comeau
- 6.4 Octroi d'une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection
- 6.5 Élection municipale 2011 - Fixation de la rémunération du personnel électoral
- 6.6 Octroi d'un contrat à Innovision + inc. - Confection et réalisation de la liste électorale - Coût de 2 499,10 \$, plus les taxes applicables
- 6.7 Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville d'Otterburn Park
- 6.8 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 6.9 Embauche temporaire de madame Christine Légaré Jutras à titre de stagiaire pour le Service des finances et de la trésorerie pour la période du 13 décembre 2010 au 14 janvier 2011
- 6.10 Constitution de la Commission des ressources humaines du conseil municipal
- 6.11 Demande d'une carte de crédit pour le directeur du Service des travaux publics, monsieur Daniel Parenteau – Limite de crédit de 1 000,00\$
- 6.12 Renouvellement du contrat – Service en arboriculture - Firme Agenfor
- 6.13 Renouvellement du contrat de travail de monsieur Yves Landry à titre d'assistant à la directrice du Service de l'urbanisme à compter du 3 janvier 2011
- 6.14 Parade du père Noël – Remerciements à tous les pompiers de la Ville d'Otterburn Park
- 6.15 Offre de services de consultations - Assistance technique Code Bleu – Octroi du mandat à Bâti Consult
- 6.16 Demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire pour l'obtention d'une prolongation de délai pour réaliser la refonte des règlements d'urbanisme conformément au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu
- 6.17 Embauche d'un nouveau pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie de la ville à compter du 13 décembre 2010 – Monsieur Jonathan Beauséjour

- 6.18 Nomination de monsieur Charles Mercier à titre de second pompier préventionniste à compter du 13 décembre 2010
- 6.19 Nomination de messieurs Éric Allard et Éric Schwartz à titre de lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie de la Ville
- 6.20 Acceptation de la démission de monsieur Sylvain Mathieu à titre de lieutenant au Service de sécurité incendie de la Ville à compter du 13 décembre 2010
- 6.21 Embauche des responsables et des préposés à l'entretien des patinoires pour la saison hivernale 2010-2011
- 6.22 Renouvellement de l'adhésion à la Chambre de commerce et de l'industrie de la Vallée-du-Richelieu au coût de 146,74 \$, taxes incluses
- 6.23 Renouvellement de la cotisation et de l'adhésion au Centre de ressources municipales de l'Union des Municipalités du Québec

## 7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 5 novembre au 16 décembre 2010
- 7.2 Dépôt du certificat de disponibilité des crédits numéro CT-2010-12-01
- 7.3 Régie Intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (R.I.E.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice 2011
- 7.4 Régie d'Assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu (R.A.E.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice 2011
- 7.5 Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu (C.I.T.V.R.) – Approbation du budget de l'exercice 2011
- 7.6 Office Municipal d'Habitation de Otterburn Park (O.M.H.) – Approbation du budget de l'exercice 2011
- 7.7 Communauté métropolitaine de Montréal (C.M.M.) – Approbation du budget de l'exercice 2011
- 7.8 Municipalité Régionale de Comté de la Vallée-du-Richelieu (M.R.C.) – Approbation du budget de l'exercice 2011
- 7.9 Émission de reçus d'impôts – Don d'une œuvre d'art - Autorisation au trésorier-adjoint

## 8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence – 285, rue Borden
- 8.2 Demande de PIIA pour la construction d'une nouvelle résidence – 314, rue des Oeillets
- 8.3 Demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu

## 9. Travaux publics

- 9.1 Adjudication du contrat à Roger Authier Excavation au coût de 3 500,00 \$, plus les taxes applicables - Démolition et disposition du bâtiment municipal situé au 76, rue Connaught
- 9.2 Achat d'une remorque – Transport du caisson d'étalement – Remorque Les Équipements inc., au coût de 2 841,06 \$, taxes incluses

- 9.3 Pose de panonceaux d'arrêt sur la rue Prince-Albert, à l'intersection de la rue Clairmont
- 9.4 Approbation des plans et devis – Prolongement des réseaux de la rue Bousquet – Autorisation à la firme Teknika HBA inc.
- 9.5 Collecte de sapins de Noël en 2011 – Octroi d'un mandat à Service d'arbres M.G.S. enr. au montant de 1 500,00 \$, taxes en sus
- 10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Inscription et participation de la Ville au programme Défi Santé 5/30 Équilibre – Délégation en faveur de monsieur le conseiller Gérard Boutin
- 10.2 Octroi d'une gratuité de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine – Regroupement des citoyens d'Otterburn Park contre les gaz de schiste
- 10.3 Levée de fonds pour le projet de stage Ribambelle V – Autorisation
- 10.4 Paiement de la location de véhicule – Club de canotage – Coût de 503,73 \$, taxes incluses
- 10.5 Demande de soutien financier – Montant de 900,00 \$ - Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle (AVRDI) – Camp de jour pour enfants handicapés
- 10.6 Organisme Entraide pour hommes – Demande d'aide financière de 200,00 \$
- 10.7 Ensemble vocal du Mont Saint-Hilaire – Contribution de 55,00 \$
- 10.8 Club de gymnastique artistique Arabesque inc. – Projet de bâtiment permanent à Beloeil
- 10.9 Renouvellement de la cotisation annuelle 2011 au réseau Les Arts et la Ville au montant de 150,00 \$
- 10.10 Achat de rideaux pour le centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine – JD international au coût de 14 813,37 \$, taxes incluses
- 10.11 Achat de panneaux acoustiques pour le centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine – Acco inc. au coût maximal de 6 186,63 \$, taxes incluses
- 11. Environnement
- 12. Sécurité aux citoyens
- 12.1 Achat d'équipements de désincarcération pour le Service de sécurité incendie – Entreprise Aéro-Feu au coût de 10 102,31 \$, taxes incluses
- 12.2 Autorisation de signature – protocole de mobilisation uniformisé – accidents routiers – Service de sécurité incendie
- 13. Affaires nouvelles
- 14. Deuxième période de questions
- 15. Levée de la séance

## **1b) RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL**

Madame la conseillère Joëlle Réhel : L'année financière 2010 a été difficile. Je crois que nous n'avons pas obtenu suffisamment d'informations sur les finances de la Ville pendant l'année 2010. En 2011, j'espère que nous aurons régulièrement des renseignements sur les finances de la Ville. Nous

comprenons de plus en plus notre rôle et nos responsabilités de conseiller au sein d'un conseil municipal.

#### **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 20h05 à 20h14:

Madame Danielle Lavoie du 1262, chemin des Patriotes  
Sa question s'adresse à madame la conseillère Eve Sapina. Madame Sapina est la conseillère de son district. La représentation sur le gaz de schiste a eu lieu le 7 décembre 2010 et aucun membre du conseil n'était présent. Pourquoi le Regroupement des citoyens contre les gaz de schiste ne peut pas utiliser les outils de communication de la ville tels que l'Info d'Otterburn et/ou le site web de la Ville.

#### **RÉSOLUTION 2010-12-402**

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 15 NOVEMBRE 2010**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2010, tel que rédigé.

#### **DÉPÔT**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CCU TENUE LE 24 NOVEMBRE 2010**

Est déposé le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 24 novembre 2010.

#### **AVIS DE MOTION**

#### **AVIS DE MOTION AVEC DEMANDE DE DISPENSE DE LECTURE - RÈGLEMENT NUMÉRO 332-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 332, AINSI QUE SES AMENDEMENTS, LES RÈGLEMENTS 332-1 ET 332-3, DANS LE BUT DE MODIFIER LA DURÉE DE STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE ET L'AMENDE APPLICABLE**

Madame la conseillère Eve Sapina donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du règlement numéro 332-9 modifiant le règlement numéro 332, ainsi que ses amendements, les règlements 332-1 et 332-3, dans le but de modifier la durée de stationnement en période hivernale et l'amende applicable.

Une demande de dispense de lecture est faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du règlement le 17 décembre 2010.

#### Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 383-16.*

#### **RÉSOLUTION 2010-12-403**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 383-16 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2011 »**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur la fiscalité municipale* et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que suivant les modifications la *Loi sur la fiscalité municipale*, le conseil municipal peut fixer plusieurs taux de taxe foncière générale selon les catégories d'immeubles;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 383-16 intitulé « Règlement décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2011 ».

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 399-16.*

**RÉSOLUTION  
2010-12-404**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 399-16 ÉTABLISSANT LA POLITIQUE DE  
TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la *Loi sur les cités et villes* confère au conseil municipal le pouvoir d'élaborer des politiques de gestion administrative;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le règlement numéro 399-16 établissant la politique de tarification des services municipaux pour l'année 2011 soit adopté.

Note de la séance :

*Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, monsieur le maire fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du règlement numéro 415-9.*

**RÉSOLUTION  
2010-12-405**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-9 INTITULÉ « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAXES D'AMÉLIORATIONS LOCALES APPLICABLES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2011 »**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les cités et villes*, la *Loi sur la fiscalité municipale* et autres lois applicables, adopter des règlements pour imposer, prélever et percevoir toute taxe générale et spéciale sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal désire décréter les taux des différentes taxes imposables pour l'exercice financier 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 novembre 2010 et qu'une demande de dispense de lecture a été faite et accordée, tous les membres du conseil ayant reçu une copie du projet de règlement;

**CONSIDÉRANT** que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit règlement et qu'ils ont renoncé à sa lecture;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire a fait mention de l'objet et de la portée du règlement;

**CONSIDÉRANT** que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**D'ADOPTER** le règlement numéro 415-9 intitulé « Règlement décrétant les taxes d'améliorations locales applicables pour l'exercice financier 2011 ».

**RÉSOLUTION  
2010-12-406**

**NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2011 AU 31 DÉCEMBRE 2012**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal peut créer les commissions et les comités qu'il juge utile et nommer leurs membres;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** madame Nathalie Simard et messieurs Antoine Bruno, Dominic Ouellet, Gustave Guilbert et Jean-Luc Dion soient de nouveau nommés à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

**RÉSOLUTION  
2010-12-407**

**FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –  
REMERCIEMENTS**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Mathieu Marcil terminera son mandat à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme de la Ville, à la fin de l'année 2010;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Marcil ne souhaite pas que son mandat soit renouvelé ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal accepte, avec regrets, le départ de monsieur Mathieu Marcil et remercie ce dernier pour tous les services qu'il a rendu à la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2010-12-408**

**NOMINATION DU SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET DE L'ADJOINTE À LA PRÉSIDENTE  
D'ÉLECTION - MADAME RACHEL COMEAU**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu des articles 72 et suivants de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection doit nommer un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire d'élection assiste la présidente d'élection dans l'exercice de ses fonctions et, à cette fin, exerce les fonctions que la présidente lui délègue;

**CONSIDÉRANT** que le secrétaire remplace la présidente en cas d'empêchement de celle-ci ou de vacance de son poste, tant que dure cet empêchement ou cette vacance;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection peut également nommer tout adjoint qu'elle juge nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que l'adjoint exerce les fonctions que la présidente lui délègue telles que déterminées à l'annexe intitulée « Fonctions déléguées » et faisant partie intégrante de la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** que la présidente d'élection recommande la nomination de madame Rachel Comeau, à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

**QUE** le conseil municipal nomme madame Rachel Comeau à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection lors de l'élection partielle du 6 mars 2011.

**RÉSOLUTION  
2010-12-409**

**OCTROI D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER EN FAVEUR DE LA  
PRÉSIDENTE D'ÉLECTION**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 203 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la présidente d'élection peut, au nom de la municipalité, conclure tout contrat pour se procurer le matériel nécessaire pour le scrutin;

**CONSIDÉRANT** que pour ce faire, le conseil municipal doit déléguer ce pouvoir à la présidente d'élection;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

**QUE** le conseil municipal accorde une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection pendant la présente période électorale.



**RÉSOLUTION  
2010-12-410**

**ÉLECTION MUNICIPALE 2011 - FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL  
ÉLECTORAL**

**CONSIDÉRANT** que la Ville doit établir la rémunération pour le personnel électoral;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des affaires juridiques et du greffe;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral suivant :

Présidente d'élection	4 500 \$
Secrétaire d'élection	3 375 \$
Trésorier adjoint	1 500 \$
<b>Commission de révision</b>	
Président de la commission	17\$/h
Vice – président de la commission	16\$/h
Secrétaire de la commission	15\$/h
<b>Vote par anticipation</b>	
Responsable de salle (Primo)	20\$/h
Président de la table de vérification	15\$/h
Autres membres de la table de vérification	14\$/h
Scrutateur	15\$/h
Secrétaire	14\$/h
Substitut sur appel	45 \$
<b>Jour du Scrutin</b>	
Responsable de salle (Primo)	20\$/h
Préposé à l'information adjoint primo adjoint	15\$/h
Président de la table de vérification	15\$/h
Autres membres de la table de vérification	14\$/h
Scrutateur	15\$/h
Secrétaire	14\$/h
Substitut sur appel	45 \$
Autres employés	12\$/h
<b>Formation</b>	35 \$

**QUE** les fonds nécessaires soient puisés à même le budget des élections.

**RÉSOLUTION  
2010-12-411**

**OCTROI D'UN CONTRAT À INNOVISION + INC.- CONFECTION ET RÉALISATION DE LA  
LISTE ÉLECTORALE- COÛT DE 2 499,10 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** l'offre de services de la compagnie Innovision + inc. pour confectionner et réviser la liste électorale lors de la période électorale de l'élection partielle de l'hiver 2011;

**CONSIDÉRANT** que cette compagnie assumera le traitement des données, effectuera la division territoriale de la Ville, révisera la liste électorale et fera toute autre activité prévue dans son offre de services pour laquelle elle est mandatée;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** la Ville accorde le contrat à Innovision + inc. au coût de 2 499,10 \$, plus les taxes applicables, plus les frais de poste et les frais afférents;

**QUE** la Ville autorise le maire ou le maire suppléant et la greffière à signer les documents nécessaires à cette fin.

**RÉSOLUTION  
2010-12-412**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE  
D'OTTERBURN PARK**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park veut rencontrer tous les amendements adoptés à la *Loi sur les cités et villes* par le gouvernement provincial;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal reconnaît l'importance des modifications légales à cette loi et aux objectifs poursuivis par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal adopte une politique de gestion contractuelle qui comprend les sept mesures obligatoires suivantes :

- 1) Assurer que tout soumissionnaire ou l'un de ses représentants n'a pas communiqué ou tenté de communiquer, dans le but de l'influencer, avec un des membres d'un comité de sélection relativement à une demande de soumission pour laquelle il a présenté une soumission;
- 2) Favoriser le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 3) Assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* (chapitre T-11.011) et du *Code de déontologie des lobbyistes* adopté sous l'égide de cette loi;
- 4) Prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 5) Prévenir les situations de conflit d'intérêt;
- 6) Prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demande de soumission et de la gestion du contrat qui en résulte;
- 7) Encadrer la prise de toute décision qui a pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

**QUE** le conseil municipal adopte la politique de gestion contractuelle de la Ville d'Otterburn Park et qu'elle fasse partie intégrante de la présente résolution comme étant cité au long;

**QUE** le conseil municipal demande que cette politique soit présentée et expliquée à tous les soumissionnaires de la Ville, à tous les employés municipaux et à tous les nouveaux élus lors d'une élection.

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES MISES À JOUR DES MEMBRES DU CONSEIL**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, certains membres du conseil municipal doivent déposer et déposent à la présente séance, leur déclaration des intérêts pécuniaires mise à jour pour l'année 2011 et le conseil en prend acte.

**RÉSOLUTION  
2010-12-413**

**EMBAUCHE TEMPORAIRE DE MADAME CHRISTINE LÉGARÉ JUTRAS À TITRE DE STAGIAIRE POUR LE SERVICE DES FINANCES ET DE LA TRÉSORERIE POUR LA PÉRIODE DU 13 DÉCEMBRE 2010 AU 14 JANVIER 2011**

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de se doter d'une ressource humaine supplémentaire pour assurer la préparation de la fin de l'année financière;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de monsieur Pierre Bell, consultant en finances à la Ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park embauche temporairement madame Christine Légaré Jutras à titre de stagiaire pour le Service des finances et de la trésorerie, pour la période du 13 décembre 2010 au 14 janvier 2011, et que sa rémunération horaire soit établie à 14,50 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-414**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION DES RESSOURCES HUMAINES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal juge opportun de constituer une commission des ressources humaines dans le but de faciliter et d'accélérer les discussions et les orientations de la Ville concernant les ressources humaines;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal délègue messieurs les conseillers Gérard Boutin et Jean-Marc Fortin ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Daniel Desnoyers, à siéger à titre de membres de cette commission;

**CONSIDÉRANT** que monsieur le maire, Michel Martin, est membre d'office de cette commission, le tout conformément à la loi;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal se dote également de règles de fonctionnement telles que décrites dans le texte annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal se déclare satisfait desdites règles;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**DE** constituer une commission de ressources humaines avec les règles de fonctionnement rédigées le 26 novembre 2010 et;

**DE** nommer les membres ci-dessus mentionnés à siéger à titre de membre de cette commission.

**RÉSOLUTION  
2010-12-415**

**DEMANDE D'UNE CARTE DE CRÉDIT POUR LE DIRECTEUR DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, MONSIEUR DANIEL PARENTEAU – LIMITE DE CRÉDIT DE 1 000,00 \$**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de pourvoir à certains achats mineurs pour les besoins du Service des travaux publics de la ville;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

**QUE** le conseil municipal approuve la demande d'une carte de crédit pour le directeur des travaux publics, monsieur Daniel Parenteau, auprès de Visa Desjardins pour une limite maximale de 1 000,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-416**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT – SERVICE EN ARBORICULTURE- FIRME AGENFOR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a besoin de recourir ponctuellement aux services d'un arboriculteur pour les fins de l'application des dispositions du règlement de zonage portant sur l'abattage ou l'élagage des arbres;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service d'urbanisme dans sa note de service datée du 8 décembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park retienne de nouveau pour l'année 2011, les services en arboriculture de monsieur Michel Ross de la firme Agenfor, suivant des honoraires de 29,95 \$ de l'heure pour les dossiers d'évaluation arboricole et des honoraires de 52,50 \$ de l'heure pour les dossiers de foresterie et d'environnement;

**QUE** les honoraires ci-dessus mentionnés incluent les dépenses encourues par le représentant de la firme Agenfor, monsieur Michel Ross, dans l'exercice de son travail et;

**QUE** le maire ou le maire suppléant et la greffière soient autorisés à signer une entente à intervenir avec la firme Agenfor, pour les services de monsieur Ross.

**RÉSOLUTION  
2010-12-417**

**RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR YVES LANDRY À TITRE D'ASSISTANT À LA DIRECTRICE DU SERVICE DE L'URBANISME À COMPTER DU 3 JANVIER 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville a l'obligation de procéder à la refonte des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la réalisation de ce travail ne peut s'effectuer avec les seules ressources humaines dont dispose la Ville présentement;

**CONSIDÉRANT** que le processus d'adoption du nouveau plan et des règlements d'urbanisme a débuté au début de l'année 2010 et devait être finalisé au cours du mois de novembre dernier;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu au mois de novembre 2010, un règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé;

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville et son assistant, devront effectuer de nombreux ajustements au nouveau plan et aux règlements d'urbanisme de la Ville et exigés par le nouveau règlement de la M.R.C.;

**CONSIDÉRANT** que la directrice du Service de l'urbanisme de la Ville recommande, dans sa note de service datée du 8 décembre 2010 adressée aux membres du conseil municipal, de renouveler le contrat de travail de monsieur Landry, urbaniste, à titre d'assistant au Service d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que le contrat de travail de monsieur Landry sera temporaire et à durée déterminée de six mois à compter du 3 janvier 2011 et qu'il effectuera un maximum de 300 heures à un taux horaire de 50,00 \$;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**D'EMBAUCHER** monsieur Yves Landry à titre d'assistant à la directrice du Service de l'urbanisme à compter du 3 janvier 2011 et aux conditions énumérées précédemment et;

**D'AUTORISER** le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le contrat de travail à intervenir entre les parties.

**RÉSOLUTION  
2010-12-418**

**PARADE DU PÈRE NOËL – REMERCIEMENTS À TOUS LES POMPIERS DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adresse ses remerciements à tous les pompiers de la Ville qui ont contribué au succès de cet événement annuel qui s'est tenu le 11 décembre 2010.

**RÉSOLUTION  
2010-12-419**

**OFFRE DE SERVICES DE CONSULTATIONS - ASSISTANCE TECHNIQUE CODE BLEU  
– OCTROI DU MANDAT À BÂTI CONSULT**

**CONSIDÉRANT** que la firme de consultation Bâti Consult a présenté une offre de services afin d'offrir au personnel du Service de l'urbanisme de la Ville, un soutien technique dans le cadre de l'application du Code national du Bâtiment;

**CONSIDÉRANT** que ce soutien technique Code Bleu sera utilisé lors de l'analyse de la conformité de certains projets de construction déposés à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal retient l'offre de services de la firme de consultation Bâti Consult, moyennant une somme forfaitaire de 1 020,00 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme, dans sa note de service datée du 8 décembre 2010 adressée aux membres du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte l'offre de la firme de consultant Bâti Consult.

**RÉSOLUTION  
2010-12-420**

**DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE  
L'OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR L'OBTENTION D'UNE PROLONGATION DE DÉLAI  
POUR RÉALISER LA REFORTE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME CONFORMÉMENT AU  
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA M.R.C. DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** l'obligation légale de la Ville de réaliser une refonte complète de ses règlements d'urbanisme afin d'établir leur concordance au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a présenté au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, par sa résolution portant le numéro 2009-04-126, une demande de prolongation du délai pour réaliser ladite refonte;

**CONSIDÉRANT** que la Ville ne peut rencontrer le délai accordé par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour réaliser la refonte des règlements d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT** que la Ville a reçu le 8 novembre 2010, une copie du règlement numéro 32-09-5 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a pour effet de modifier de façon significative les projets de plan et de règlements d'urbanisme de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** qu'avant l'adoption de sa réglementation, la Ville veut soumettre cette dernière à la M.R.C. afin qu'elle puisse examiner la version préliminaire et en assurer la conformité;

**CONSIDÉRANT** qu'un représentant de la M.R.C. a informé la Ville que sa demande serait étudiée vers le mois de mars 2011 puisque plusieurs municipalités ont amorcé la même procédure au même moment;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire une prolongation de délai d'une année à compter de ce jour pour réaliser ladite refonte.

**RÉSOLUTION  
2010-12-421**

**EMBAUCHE D'UN NOUVEAU POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE À COMPTER DU 13 DÉCEMBRE 2010 – MONSIEUR JONATHAN BEAUSÉJOUR**

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher un nouveau pompier pour assurer un nombre d'effectif suffisant en cas d'intervention du Service de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** que la candidature de monsieur Jonathan Beauséjour a été retenue pour une entrée en poste immédiate;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur John Thompson;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Jonathan Beauséjour à titre de pompier à compter du 13 décembre 2010.

**RÉSOLUTION  
2010-12-422**

**NOMINATION DE MONSIEUR CHARLES MERCIER À TITRE DE SECOND POMPIER PRÉVENTIONNISTE À COMPTER DU 13 DÉCEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de nommer un autre pompier préventionniste afin d'opérer des visites sur le territoire de la Ville et d'assurer le respect de la réglementation applicable par les pompiers;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Charles Mercier possède la formation adéquate pour agir à titre de pompier préventionniste;

**CONSIDÉRANT** que monsieur Mercier assumera également toutes les tâches de prévention stipulées dans le plan stratégique du Service de sécurité incendie afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques ainsi que les orientations gouvernementales;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie, monsieur John Thompson;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** le conseil municipal nomme monsieur Charles Mercier à titre de second pompier préventionniste à compter du 13 décembre 2010.

**RÉSOLUTION  
2010-12-423**

**NOMINATION DE MESSIEURS ÉRIC ALLARD ET ÉRIC SCHWARTZ À TITRE DE LIEUTENANT PAR INTÉRIM AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE**

**CONSIDÉRANT** les besoins du Service de sécurité incendie de la Ville;

**CONSIDÉRANT** que messieurs Allard et Schwartz ont déjà réussi la sélection du poste de lieutenant de ce service et qu'ils occupent cette fonction à la Ville depuis plus d'un an;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal accepte de reconduire le contrat de travail de messieurs Allard et Schwartz à titre de lieutenant temporaire et ce, rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> février 2010 et jusqu'à la mise en place d'un nouveau plan d'organisation du Service de sécurité incendie;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal nomme messieurs Éric Allard et Éric Schwartz à titre de lieutenant par intérim au Service de sécurité incendie et selon les conditions mentionnées précédemment.

**RÉSOLUTION  
2010-12-424**

**ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN MATHIEU À TITRE DE  
LIEUTENANT AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VILLE À COMPTER DU 13  
DÉCEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** que monsieur Sylvain Mathieu a remis sa démission en qualité de lieutenant au Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que par conséquent, le conseil municipal autorise l'ouverture de ce poste de lieutenant qui sera temporaire jusqu'à la mise en place d'un nouveau plan d'organisation du Service de sécurité incendie;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** le conseil municipal accepte, avec regrets, la démission de monsieur Sylvain Mathieu et le remercie pour tous les services qu'il a rendus à la Ville et;

**QUE** le conseil municipal autorise l'ouverture du poste de lieutenant par intérim et ce, jusqu'à la mise en place d'un nouveau plan d'organisation du Service de sécurité incendie de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2010-12-425**

**EMBAUCHE DES RESPONSABLES ET DES PRÉPOSÉS À L'ENTRETIEN DES PATINOIRES  
POUR LA SAISON HIVERNALE 2010-2011**

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics datée du 15 décembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**D'EMBAUCHER** les personnes suivantes aux postes décrits en regard de leur nom, et pour le taux horaire y mentionné, pour la saison d'hiver 2010-2011 :

<b>NOMS</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>TAUX HORAIRE</b>
<b>LIEU : ÉCOLE MOUNTAINVIEW</b>		
Michael McCaffrey-Roy	Responsable des préposés	16,00 \$
Marc-Antoine Cardinal	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Vincent Éthier	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Mathieu Campbell	Préposé à l'entretien	11,00 \$
<b>LIEU : PARC OZIAS-LEDUC</b>		
Audrey Potvin	Responsable des préposés	16,00 \$
Frédéric Michaud	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Catherine Michaud	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Catherine Richard-Boucher	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Iwan Lavallée	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Mathieu Cordeau	Préposé à l'entretien	11,00 \$
Mégane Potvin	Préposé à l'entretien	11,00 \$

**RÉSOLUTION  
2010-12-426**

**RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE  
DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU AU COÛT DE 146,74 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion de la municipalité à la Chambre de commerce de la Vallée-du-Richelieu arrive à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler pour l'année 2010-2011;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park renouvelle son adhésion à la Chambre de commerce et de l'Industrie de la Vallée-du-Richelieu pour la période 2010-2011 au coût de 146,74 \$, taxes incluses;

**QUE** monsieur le maire Michel Martin soit désigné à titre de membre de la Chambre pendant cette période.

**RÉSOLUTION  
2010-12-427**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ET DE L'ADHÉSION AU CENTRE DE  
RESSOURCES MUNICIPALES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

**CONSIDÉRANT** que l'Union des municipalités du Québec invite la municipalité à renouveler son adhésion pour l'année 2011 au coût de 4 777,19 \$, taxes incluses et suggère une adhésion supplémentaire au Centre de ressources municipales au montant total de 4 505,73 \$;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park verse à l'Union des municipalités du Québec, pour l'année 2011, un montant de 9 282,92 \$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION  
2010-12-428**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 5 NOVEMBRE AU 16  
DÉCEMBRE 2010**

**CONSIDÉRANT** que le trésorier adjoint soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**D'APPROUVER** les déboursés pour la période du 5 novembre au 16 décembre 2010 tels que ci-après :

**Déboursés par chèques**

**Fonds des dépenses en immobilisation**

Liste au 16 décembre 2010 2 186,72 \$

**Fonds d'administration**

Liste au 16 décembre 2010 253 747,98 \$

Chèques n<sup>os</sup> 6524 à 6562 126 123,22 \$

**Déboursés par retraits bancaires** 428 918,23 \$

**TOTAL DES DÉBOURSÉS :** 810 976,15 \$

**DÉPÔT**

**DÉPÔT DU CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS N° CT-2010-12-01**

Monsieur Daniel Desnoyers, trésorier adjoint, dépose le certificat de disponibilité des crédits n° CT-2010-12-01. Il y certifie que la Ville d'Otterburn Park dispose des crédits suffisants pour les fins des dépenses qui ont fait ou feront l'objet de résolutions au cours de la présente séance.

L'original du certificat sera joint au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.



**RÉSOLUTION  
2010-12-429**

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (R.I.E.V.R.) -  
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est membre de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'à la séance ordinaire du 13 octobre 2010, le Conseil de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville d'Otterburn Park a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée-du-Richelieu pour l'exercice 2011, prévoyant des dépenses totales de 4 493 000,00 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice 2011, soit de 501 847,00 \$;

**RÉSOLUTION  
2010-12-430**

**RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU (R.A.E.V.R.)  
– APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est membre de la Régie Intermunicipale d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que le conseil d'administration de la Régie a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour l'année 2011;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des dites prévisions et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QUE** les prévisions budgétaires de la Régie Intermunicipale d'assainissement des eaux de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2011, prévoyant des dépenses totales de 2 450 600,00 \$ soient adoptées;

**QUE** la quote-part de la municipalité pour l'exercice financier 2011 soit de 557 870,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-431**

**CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (C.I.T.V.R.)  
– APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est membre du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** qu'à sa séance extraordinaire tenue le 12 novembre 2010, le Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2011;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des dites prévisions et s'en déclare satisfait;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires du Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2011, prévoyant des dépenses totales de 16 273 385,00 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2011, soit de 643 291,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-432**

**OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE OTTERBURN PARK (O.M.H.) – APPROBATION  
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est membre de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'Office a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2011;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Otterburn Park pour l'année financière 2011, prévoyant des dépenses totales de 145 819,00 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2011, soit de 1 905 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-433**

**COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (C.M.M.) – APPROBATION DU BUDGET  
DE L'EXERCICE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est membre de la Communauté métropolitaine de Montréal;

**CONSIDÉRANT** que la CMM a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2011;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance desdites prévisions;

**L EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de la Communauté métropolitaine de Montréal pour l'année financière 2011, prévoyant des dépenses totales de 100 270 188,00 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2011, soit de 123 941,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-434**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (M.R.C.) –  
APPROBATION DU BUDGET DE L'EXERCICE 2011**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park est membre de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu;

**CONSIDÉRANT** que la M.R.C. a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année financière 2011;

**CONSIDÉRANT** que conformément à la loi, la municipalité a reçu copie des dites prévisions budgétaires, incluant une estimation de sa contribution financière pour 2011;

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a pris connaissance des dites prévisions;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**D'ADOPTER** les prévisions budgétaires de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu pour l'année financière 2011, prévoyant des dépenses totales de 3 562 625,00 \$;

**QUE** la participation financière de la Ville d'Otterburn Park, pour l'exercice financier 2011, soit de 106 393,06 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-435**

**ÉMISSION DE REÇUS D'IMPÔTS – DON D'UNE ŒUVRE D'ART - AUTORISATION DU  
TRÉSORIER-ADJOINT**

**CONSIDÉRANT** que madame France Malo, artiste peintre et résidente de la Ville d'Otterburn Park, a fait le don d'une œuvre d'art intitulée « Hôtel de Ville », le tout conjointement avec monsieur Gérard Schafroth, maire de la Ville d'Otterburn Park de 2005 à 2009 et résident de cette même Ville;

**CONSIDÉRANT** que la valeur de l'œuvre est évaluée par son auteure, madame Malo, et établie à 1 000,00 \$;

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park remercie ces deux citoyens pour le don effectué l'an dernier;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**D'AUTORISER** le trésorier-adjoint à émettre un reçu d'impôts de 500,00 \$ à madame France Malo et un reçu d'impôts de 500,00 \$ à monsieur Gérard Schafroth.

**RÉSOLUTION  
2010-12-436**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE – 285,  
RUE BORDEN**

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA consiste à réaliser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée;

**CONSIDÉRANT** que les revêtements extérieurs seront composés de bois d'ingénierie, de planches en bois torréfié ainsi que de brique;

**CONSIDÉRANT** que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte et que les galeries seront en bois traité;

**CONSIDÉRANT** que l'architecture générale de la résidence projetée s'intègre bien avec le secteur;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-53-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 24 novembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2010-12-437**

**DEMANDE DE PIIA POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE – 314, RUE  
DES OEILLETES**

**CONSIDÉRANT** que la demande de PIIA consiste à réaliser la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale à deux étages;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'agit de la deuxième proposition pour ce terrain;

**CONSIDÉRANT** que le revêtement extérieur sera principalement en bois de la compagnie Maibec et en pierre collée sur la partie inférieure des murs;

**CONSIDÉRANT** que la toiture sera recouverte de bardeaux d'asphalte tandis que la marquise sera recouverte de tôle pré-peinte;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de zonage numéro 347;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement de construction numéro 349;

**CONSIDÉRANT** que la demande est assujettie aux normes du règlement sur les PIIA numéro 382;

**CONSIDÉRANT** que le projet déposé rencontre les critères du PIIA;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-54-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 24 novembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION  
2010-12-438**

**DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA M.R.C. DE  
LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

**CONSIDÉRANT** que la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu a adopté le règlement 32-09-5 modifiant le règlement numéro 32-06 relatif au schéma d'aménagement révisé;

**CONSIDÉRANT** que le règlement a pour objet d'introduire des dispositions afin de renforcer la protection des bois et des sites d'intérêt écologique;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement a pour effet de diminuer le niveau de protection du site « La Colonie les Bosquets Albert Hudon » en lui octroyant une affectation conservation de type 2;

**CONSIDÉRANT** que l'ancien Parc Otterburn est témoin des origines de la Ville et que dès 1885, le site détenait la vocation de parc récréatif régional;

CONSIDÉRANT que le boisé, couvrant une superficie de 43,6 hectares, est constitué d'une grande concentration d' « arbres remarquables indigènes » reconnus par le Centre de la Nature Mont Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT que le site est parfaitement intégré au réseau naturel de la Ville et situé en bordure d'un ensemble rural reconnu par la M.R.C.;

CONSIDÉRANT qu'en plus de détenir une valeur écologique et historique, le site détient une valeur sociale indéniable en offrant des activités pédagogiques aux élèves des écoles environnantes;

CONSIDÉRANT que la directrice du Service d'urbanisme de la Ville a réalisé, en date du 20 décembre 2010, un mémoire concernant une modification au schéma d'aménagement révisé portant sur le boisé « Les Bosquets Albert Hudon » et faisant partie intégrante de la présente résolution;

**CONSIDÉRANT** la recommandation numéro 2010-55-R du Comité consultatif d'urbanisme, formulée dans le procès-verbal de la réunion tenue le 24 novembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de modifier le schéma d'aménagement révisé afin d'octroyer une affectation conservation de type 1 au site « Les Bosquets Albert Hudon ».

**RÉSOLUTION  
2010-12-439**

**ADJUDICATION DU CONTRAT À ROGER AUTHIER EXCAVATION AU COÛT DE 3 500,00 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES - DÉMOLITION ET DISPOSITION DU BÂTIMENT MUNICIPAL SITUÉ AU 76, RUE CONNAUGHT**

**CONSIDÉRANT** l'état de désuétude du bâtiment municipal situé au 76, rue Connaught;

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offres sur invitation écrite a été lancé pour retenir les services d'une entreprise spécialisée en vue de procéder à la démolition et à la disposition dudit immeuble;

**CONSIDÉRANT** qu'à la clôture de l'appel d'offre, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b><u>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</u></b>	<b><u>PRIX SOUMIS</u></b>
Roger Authier Excavation	3 500,00 \$
Roger Jeannotte inc.	4 250,00 \$
Excavation St-Césaire	6 300,00 \$
9057-1076 Québec inc.	7 800,00 \$
Transport R. Boulay	8 900,00 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service datée du 24 novembre 2010 adressée au directeur général adjoint;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park adjuge le contrat de démolition et de disposition du bâtiment municipal situé au 76 rue Connaught, à Roger Authier Excavation, pour un montant de 3 500,00 \$, plus les taxes applicables et selon les modalités et conditions décrites dans le devis d'appel d'offres et la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-12-440**

**ACHAT D'UNE REMORQUE – TRANSPORT DU CAISSON D'ÉTANÇONNEMENT –  
REMORQUE LES ÉQUIPEMENTS INC., AU COÛT DE 2 841,06 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se doter d'une remorque ouverte pour assurer le transport du caisson d'étançonnement lors de la réalisation de travaux de creusement, d'excavation ou de tranchée;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur Remorque Les Équipements inc. offre à la Ville cet équipement pour un coût de 2 841,06 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service adressée au directeur général adjoint et datée du 24 novembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par monsieur le conseiller Richard Ruest:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète une remorque ouverte de Remorque Les Équipements inc, pour un montant de 2 841,06 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-12-441**

**POSE DE PANONCEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE PRINCE-ALBERT, À L'INTERSECTION DE  
LA RUE CLAIRMONT**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park juge nécessaire la pose de panonceaux pour éviter des situations qui mettent la sécurité des citoyens à risque sur la rue Prince-Albert, à l'intersection de la rue Clairmont;

**CONSIDÉRANT** la Politique familiale en vigueur à Otterburn Park;

**CONSIDÉRANT** que l'un des objectifs de cette Politique, au chapitre de la sécurité des personnes et des biens, est d' *« offrir un milieu de vie sécuritaire à tous les citoyens d'Otterburn Park afin qu'ils puissent vivre et s'épanouir selon leurs choix et en toute tranquillité »*;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QU'**instructions soient données au directeur du Service des travaux publics de procéder à la pose de panonceaux d'arrêt à l'intersection décrite plus haut.

**RÉSOLUTION  
2010-12-442**

**APPROBATION DES PLANS ET DEVIS – PROLONGEMENT DES RÉSEAUX DE LA RUE  
BOUSQUET – AUTORISATION À LA FIRME TEKNIKA HBA INC.**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park a mandaté la firme d'ingénierie Teknika HBA inc. pour assurer la préparation des plans et devis pour le projet « rue Bousquet – Prolongement des réseaux »;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de certificat d'autorisation doit être soumise au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** le conseil municipal approuve les plans et devis préparés par la firme Teknika HBA inc., pour le projet « rue Bousquet – Prolongement des réseaux » datés du 22 novembre 2010, révision 3, dossier OTTV1-006;

**QUE** le conseil municipal autorise Teknika HBA inc. à présenter une demande d'autorisation au MDDEP pour et au nom de la Ville d'Otterburn Park;

**QUE** le conseil municipal autorise et confirme l'engagement de Teknika HBA inc. à transmettre au MDDEP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée par le ministère.

**RÉSOLUTION  
2010-12-443**

**COLLECTE DE SAPINS DE NOËL EN 2011 – OCTROI D'UN MANDAT À SERVICE  
D'ARBRES M.G.S. ENR. AU MONTANT DE 1 500,00 \$, TAXES EN SUS**

**CONSIDÉRANT** que la Ville d'Otterburn Park offre à sa population le service de disposition des sapins de Noël après la présente période des fêtes;

**CONSIDÉRANT** que l'entreprise Service d'arbres M.G.S. enr. offre à la Ville ce service de collecte de sapins pour un coût de 1 500,00 \$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service des travaux publics dans sa note de service datée du 13 décembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park octroi le contrat de collecte de sapins de Noël à l'entreprise Service d'arbres M.G.S. enr. pour un montant de 1 500,00 \$, taxes en sus et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise et;

**QUE** les collectes se tiennent les 3 et 10 janvier 2011.

**RÉSOLUTION  
2010-12-444**

**INSCRIPTION ET PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME DÉFI SANTÉ 5/30  
ÉQUILIBRE – DÉLÉGATION EN FAVEUR DE MONSIEUR LE CONSEILLER GÉRARD  
BOUTIN**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de monsieur le ministre des affaires municipales, Laurent Lessard, à s'engager dans le projet *Municipalités et familles, ensemble pour des enfants en santé* en association avec le *Défi Santé 5/30*;

**CONSIDÉRANT** que cette invitation vise à promouvoir un mode de vie actif et une saine alimentation tout en favorisant l'exercice physique;

**CONSIDÉRANT** que les avantages reliés à la participation à ce programme sont les suivants :

- 1) Mobiliser les familles et les citoyens autour des habitudes de vie;
- 2) Agir concrètement sur la qualité de vie des familles et des citoyens dans notre ville et dans notre collectivité locale;
- 3) Faire connaître les équipements, les infrastructures et les services municipaux qui favorisent un mode de vie actif et une saine alimentation et;
- 4) Bénéficier des bons coups et de l'expérience de d'autres municipalités et communautés locales et faire connaître nos réalisations.

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal consent à inscrire la Ville d'Otterburn Park à ce programme et convie les citoyens de la Ville à se fixer comme objectif de bouger davantage et de manger mieux;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park délègue monsieur le conseiller Gérard Boutin à inscrire la Ville au programme *Défi Santé 5/30* pour assurer sa participation et représenter cette dernière auprès des instances concernées.

**RÉSOLUTION  
2010-12-445**

**OCTROI D'UNE GRATUITÉ DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE ET CULTURELLE DE LA  
POINTE-VALAINE – REGROUPEMENT DES CITOYENS D'OTTERBURN PARK CONTRE LES  
GAZ DE SCHISTE**

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu de l'article 10 du règlement de tarification 399-15, le conseil municipal peut offrir une gratuité pour l'utilisation notamment, de la salle communautaire et culturelle de la Pointe-Valaine;

**CONSIDÉRANT** que la demande de gratuité est présentée par ce regroupement de citoyens pour réaliser une activité qui a pour objectif de présenter un documentaire sur les gaz de schiste, le 7 décembre 2010;

**CONSIDÉRANT** que ladite demande de gratuité a été présentée entre deux séances du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** l'obligation du regroupement à obtenir au préalable à la tenue de l'activité, l'autorisation du conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du service du loisir et de la culture adressée au directeur général adjoint en date du 3 décembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** le conseil municipal offre rétroactivement la gratuité de cette salle au Regroupement des citoyens contre les gaz de schiste pour l'activité s'étant tenue le 7 décembre 2010.

**RÉSOLUTION  
2010-12-446**

**LEVÉE DE FONDS POUR LE PROJET DE STAGE RIBAMBELLE V – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT** que le 16 novembre 2010, un groupe d'étudiantes en techniques d'éducation du Cégep de Saint-Hyacinthe, dont l'une d'entre elles est résidente de la Ville d'Otterburn Park, a demandé à la Ville une autorisation afin d'effectuer une levée de fonds sous forme de collecte de bouteilles et de cannettes prévue le 12 décembre 2010 à Otterburn Park ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de ce groupe d'obtenir l'autorisation du conseil municipal à cet effet;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**D'AUTORISER** rétroactivement la tenue de cette activité de levée de fonds.

**RÉSOLUTION  
2010-12-447**

**PAIEMENT DE LA LOCATION DE VÉHICULE – CLUB DE CANOTAGE – COÛT DE 503,73 \$,  
TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** que le Club de canotage a loué un véhicule automobile pour le transport des embarcations lors de la tenue d'une Régate à l'été 2010;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture adressée au directeur général adjoint en date du 17 novembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**D'AUTORISER** le paiement de la location d'un véhicule au montant de 503,73 \$, taxes incluses à Location Sauvageau.



**RÉSOLUTION  
2010-12-448**

**DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – MONTANT DE 900,00 \$ - ASSOCIATION DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU POUR LA DÉFICIENCE INTELLECTUELLE (AVRDI) – CAMP DE JOUR POUR ENFANTS HANDICAPÉS**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle dans sa lettre adressée à la Ville;

**CONSIDÉRANT** que cette association offre le service de camp de jour adapté et a reçu, trois adolescents handicapés au camp de jour lors de la saison estivale 2010;

**CONSIDÉRANT** que les coûts engagés par les parents d'enfants handicapés sont supérieurs à ceux assumés par les autres parents;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QU'**un montant de neuf cent dollars (900,00 \$) soit versé à l'Association de la Vallée-du-Richelieu pour la Déficience Intellectuelle pour permettre à cette organisation de poursuivre sa mission tout en ayant offert un camp de jour estival aux adolescents handicapés de la Ville d'Otterburn Park.

**RÉSOLUTION  
2010-12-449**

**ORGANISME ENTRAIDE POUR HOMMES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE 200,00 \$**

**CONSIDÉRANT** la demande d'aide financière formulée par l'organisme Entraide pour Hommes de la Vallée-du-Richelieu pour supporter les hommes vivants diverses difficultés;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme offre à ces hommes, des services d'orientation, de prévention, d'entraide et de références;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QU'**un montant de deux cent dollars (200 \$) soit versé à l'organisme Entraide pour Hommes de la Vallée-du-Richelieu.

**RÉSOLUTION  
2010-12-450**

**ENSEMBLE VOCAL DU MONT SAINT-HILAIRE – CONTRIBUTION DE 55,00 \$**

**CONSIDÉRANT** une demande de commandite formulée à l'automne 2010 au nom de l'Ensemble vocal du Mont Saint-Hilaire afin d'offrir deux concerts de musique de Noël;

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engage à utiliser leur programme de concert comme vitrine publicitaire en versant une contribution de 55,00 \$;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète une commandite au montant de 55,00 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-451**

**RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE 2011 AU RÉSEAU LES ARTS ET LA VILLE AU MONTANT DE 150 \$**

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de renouvellement d'adhésion a été adressée à la Ville d'Otterburn Park par l'organisme Les Arts et la Ville;

**CONSIDÉRANT** que cet organisme rassemble plusieurs villes du Québec qui promeuvent la culture et reconnaissent cette dernière comme étant un pilier du développement et de la qualité de vie de ses citoyens;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin;

**QUE** la Ville d'Otterburn Park accepte de renouveler sa cotisation au réseau Les Arts et la Ville pour l'année 2011, au montant de 150 \$.

**RÉSOLUTION  
2010-12-452**

**ACHAT DE RIDEAUX POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET CULTUREL DE LA  
POINTE-VALAINE – JD INTERNATIONAL AU COÛT DE 14 813,37 \$, TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se munir de rideaux dans la salle principale du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine pour obtenir une noirceur suffisante lors de projections diverses;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur JD International offre à la Ville cet équipement pour un coût de 14 813,37 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture dans sa note de service datée du 7 décembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète des rideaux à JD International pour un montant de 14 813,37 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-12-453**

**ACHAT DE PANNEAUX ACOUSTIQUES POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE ET  
CULTUREL DE LA POINTE-VALAINE – ACCO INC. AU COÛT MAXIMAL DE 6 186,63 \$,  
TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se munir de panneaux acoustiques dans la salle principale du Centre communautaire et culturel de la Pointe-Valaine pour obtenir une résonance adéquate lors de la tenue de spectacles;

**CONSIDÉRANT** que le fournisseur Acco inc. offre à la Ville une partie de cet équipement pour un coût maximal de 6 186,63 \$, taxes incluses;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice du Service du loisir et de la culture dans sa note de service datée du 7 décembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Joëlle Réhel, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète des panneaux acoustiques à Acco inc. pour un montant maximal de 6 186,63 \$, taxes incluses et selon les modalités et conditions décrites dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-12-454**

**ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE DÉSINCARCÉRATION POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ  
INCENDIE – ENTREPRISE AÉRO-FEU AU COÛT DE 5 500,00 \$, PLUS LES TAXES  
APPLICABLES**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de se munir d'équipements de désincarcération;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie dans sa note de service adressée aux membres du conseil municipal datée du 2 novembre 2010;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Gérard Boutin, appuyé par madame la conseillère Joëlle Réhel:

**QUE** la Ville d'Otterburn Park achète des équipements de désincarcération au coût de 5 500,00 \$, plus les taxes applicables à Aéro-Feu, le tout tel que décrit dans la soumission de cette entreprise.

**RÉSOLUTION  
2010-12-455**

**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE DE MOBILISATION UNIFORMISÉ –  
ACCIDENTS ROUTIERS – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT** que sur le réseau routier et autoroutier du territoire couvert par la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent et la Sûreté du Québec, poste de Saint-Mathieu-de-Beloeil, les policiers sont responsables de la coordination des interventions lors d'un accident routier;

**CONSIDÉRANT** que lors d'un accident sur le réseau routier, les pompiers doivent respecter les consignes de sécurité et accomplir les tâches reliées à leur champ d'expertise;

**CONSIDÉRANT** que les pompiers doivent notamment sécuriser leur zone de travail, stabiliser le ou les véhicules, procéder à la désincarcération, secourir les victimes, éteindre un incendie, confiner les matières dangereuses et ce, en collaboration avec le service de police et le service ambulancier présents sur les lieux;

**CONSIDÉRANT** qu'il s'avère essentiel au bon déroulement des interventions qu'un protocole de mobilisation uniformisé des services de sécurité incendie soit adopté par les municipalités de la MRC de Lajemmerais, la MRC de La Vallée-du-Richelieu et les municipalités de Richelieu et de Saint-Mathias-sur-Richelieu de la MRC de Rouville;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de monsieur John Thompson, directeur du Service de sécurité incendie ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par madame la conseillère Eve Sapina, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Boutin:

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution et;

**QUE** le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park soit et est en accord avec ledit protocole et recommande la signature de ce dernier par les autorités compétentes.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes décrites plus bas ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mis à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par le règlement municipal numéro 397. Elles ont posé les questions ci-après, de 21h07 à 21h12:

Monsieur Marc Parent du 281, rue Helen  
Se demande si un comité consultatif en environnement pourrait être instauré de nouveau à la Ville. Il souhaite discuter de l'aménagement des sentiers des Bosquets, la stabilisation des Berges etc...avoir un tel comité serait apprécié.

Monsieur Gérard Schafroth du 435, rue Prince-Edward  
Projet de stabilisation des berges à la halte routière. Le Ministère des transports a un rôle à jouer puisqu'une route provinciale est située aux abords de la rivière Richelieu.

Monsieur le maire, Michel Martin se retire de la présente séance à 21h13.

Suspension de la séance de 21h13 à 21h18.

Lors de la reprise de cette même séance à 21h18, Madame la mairesse suppléante, Joëlle Réhel, demande la levée de la séance.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**RÉSOLUTION  
2010-12-456**

**CONSIDÉRANT** que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**, tel que proposé par monsieur le conseiller Richard Ruest, appuyé par madame la conseillère Eve Sapina:

**QUE** la présente séance soit et est levée à 21h19.